



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Office national des forêts

Question orale n° 1536

Texte de la question

Mme Cécile Delpirou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le malaise des salariés de l'ONF. En juillet 2021, Mme la députée a eu l'occasion de rencontrer l'intersyndicale de l'Office national de forêts, qui l'a alertée sur la signature du contrat État-ONF pour la période 2021-2025. Alors que les enjeux relatifs à la forêt n'ont jamais été aussi importants, ce contrat prévoit un désengagement progressif de l'État de cette structure pourtant essentielle, aggravant ainsi le malaise persistant chez les salariés. L'ONF est en déficit structurel. Alors que le besoin de financement et donc le recours à l'endettement augmentera de 20 % dans les cinq prochaines années, la charge de travail des salariés a augmenté en 2020 de 130 à 150 %. Et la baisse de 95 ETP par an pendant 5 ans risque encore d'aggraver la situation. M. le ministre, n'abandonnons pas la forêt à une politique comptable. Dans les dix prochaines années, le réchauffement climatique et le développement de champignons et maladies va nécessiter le remplacement de près de 10 000 hectares de forêts par an, pour un coût estimé à 50 millions d'euros chaque année. Sans cela, le risque de feux de forêts va aller en grandissant, y compris dans des régions jusque-là relativement épargnées. En Allemagne, le plan forêt prévoit 300 millions d'investissement par an sur dix ans ; le rapport Cattelot préconise 300 millions d'euros par an sur 30 ans. Le plan de relance prévoit 150 millions d'euros sur 2 ans. C'est un premier pas que Mme la députée salue, mais qu'en sera-t-il après ? Une forêt se construit sur le temps long et l'ONF doit être un pilier de la stratégie de la France pour le climat. Elle lui demande s'il peut la rassurer quant à l'avenir de l'ONF, qui est le maillon essentiel d'une politique responsable et écologique pour les forêts.

Texte de la réponse

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

M. le président. La parole est à Mme Cécile Delpirou, pour exposer sa question, n° 1536, relative à l'Office national des forêts.

Mme Cécile Delpirou. En juillet dernier, j'ai rencontré l'intersyndicale de l'Office national de forêts (ONF), qui m'a alertée au sujet du contrat État-ONF pour la période 2021-2025.

Alors que les enjeux relatifs à la forêt n'ont jamais été aussi importants, ce contrat prévoit un désengagement progressif de l'État de cette structure pourtant essentielle, aggravant ainsi le malaise persistant chez les salariés.

L'ONF est en déficit structurel. Alors que le besoin de financement – et donc le recours à l'endettement – augmentera de 20 % dans les cinq prochaines années, la surcharge de travail des salariés est estimée, pour 2020, entre 130 et 150 %, la suppression de 95 équivalents temps plein (ETP) par an pendant cinq ans risquant encore d'aggraver la situation.

Ne sacrifions pas la forêt à une politique comptable. Dans les dix prochaines années, le réchauffement

climatique et le développement de champignons et de maladies vont nécessiter le remplacement de près de 10 000 hectares de forêt par an, pour un coût annuel estimé à 50 millions d'euros. Sans cela, le risque de feux de forêt va aller grandissant, y compris dans des régions jusque-là relativement épargnées.

En Allemagne, le plan forêt prévoit 300 millions d'euros d'investissement par an sur dix ans, tandis que le rapport Cattelot préconise 300 millions d'euros par an sur trente ans. Si le plan de relance prévoit 150 millions d'euros sur deux ans, nous saluons ce premier pas, mais qu'en sera-t-il après ?

Une forêt se construit sur le temps long, et l'ONF doit être un pilier de notre stratégie pour le climat. Pouvez-vous donc nous rassurer quant à l'avenir de l'ONF, maillon essentiel d'une politique forestière responsable et écologique ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire. Vous nous interrogez sur la vision et l'ambition défendues par le Gouvernement pour ce qui concerne l'ONF et la politique forestière en général.

En préambule je rappelle que le Gouvernement est attaché à la pérennité de l'ONF, outil précieux au service de la politique nationale forestière, notamment dans le contexte de changement climatique qui touche durement nos forêts.

L'ONF connaît depuis plusieurs années une situation financière en déséquilibre, aggravée récemment par la crise des scolytes dans l'Est de la France et la crise de la covid, situation à laquelle nous souhaitons apporter des réponses structurelles.

Le niveau d'endettement de l'établissement a atteint 450 millions d'euros : sans réaction, sa pérennité était clairement en danger. Plusieurs engagements ont donc été pris afin de lui redonner des perspectives.

Premièrement, l'État maintient le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPCI) de l'ONF et réaffirme qu'il n'existe aucun projet de privatisation.

Deuxièmement, l'État s'engage à fournir un effort très important. Grâce à la revalorisation de leur financement, à périmètre constant, les missions d'intérêt général de l'ONF sont confortées, s'agissant notamment de la biodiversité et de l'outre-mer. À cet effet, 12 millions d'euros supplémentaires lui seront accordés dès cette année, montant qui atteindra 22 millions d'euros en 2024.

En complément de ces fonds et des 140 millions d'euros annuels de versement compensateur, le Gouvernement mobilisera également 60 millions d'euros sur trois ans – 30 millions en 2021, 20 millions en 2022 et 10 millions en 2023 – pour renforcer sa subvention d'équilibre et ainsi soutenir l'établissement.

De plus, comme vous l'avez souligné, grâce aux moyens inédits – 150 millions d'euros – alloués par le plan de relance au renouvellement forestier, les investissements nécessaires aux forêts domaniales sinistrées par la crise des scolytes ou identifiées comme vulnérables dans le contexte du changement climatique sont intégralement financés par l'État propriétaire, sans mobiliser les capacités d'investissement de l'ONF. À ce titre, une dotation de 30 millions d'euros a été allouée pour 2021.

En contrepartie de ces efforts de l'État et dans l'objectif d'atteindre l'équilibre financier de l'établissement en 2025, des efforts supplémentaires sont demandés à l'ONF, notamment une réduction de ses charges annuelles à hauteur de 5 % à horizon de cinq ans. Il est ainsi attendu de l'ONF la poursuite de l'application de son schéma d'emploi, qui prévoit la suppression de 95 ETP par an, sur la durée du prochain contrat liant l'État à l'ONF, et une modération de ses dépenses de fonctionnement de 4 millions d'euros dès 2022.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite maintenir l'association étroite des communes forestières à la

gouvernance de l'ONF, mais aussi à la restauration de son modèle de financement : les hypothèses de modification du conseil d'administration ont ainsi été écartées. À cet égard, l'ONF et la FNCOFOR – Fédération nationale des communes forestières – sont engagés dans une convention fixant leur engagement réciproque pour la période 2021-2025.

Enfin, sur la base d'une comptabilité analytique réformée, l'ONF assurera une transparence économique et financière renforcée vis-à-vis de l'État, des communes forestières et de ses administrateurs.

Quelque 200 millions d'euros sont consacrés à la filière forêt-bois dans le cadre du plan de relance présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, tandis que le plan France relance 2030, annoncé par le Président de la République le 12 octobre dernier, consacrerait 500 millions d'euros aux forêts françaises. Nous soutenons donc pleinement ce secteur.

M. le président. La parole est à Mme Cécile Delpirou.

Mme Cécile Delpirou. Je vous remercie pour votre réponse, mais souhaite insister sur le fait que les effectifs de l'ONF vont être de plus en plus sollicités, alors que leur charge de travail est déjà très importante.

Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État. Oui !

Mme Cécile Delpirou. Il conviendrait donc de leur accorder une attention particulière.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Delpirou](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1536

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#)

Réponse publiée le : 24 novembre 2021, page 10655

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 novembre 2021](#)